

---

**le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2012**

- **Négociation**

**Rencontre de négociation du 16 février 2012**

La formation à distance, les modalités liées à l'adoption et à la reconnaissance des PECC, le pointage pour activités de perfectionnement, le transfert des points de classement et la précision de la notion d'« invalidité » ont été les principaux éléments de discussion de la rencontre de négociation du 16 février. Tous s'inscrivent dans le cadre de nos demandes syndicales et dans le processus actuel de réécriture de la convention collective.

**Peoplesoft RH**

Nos remarques et constats au sujet des problèmes découlant de l'implantation du système de gestion PeopleSoft RH ont incité les représentants de l'Employeur à faire corriger les situations qui pouvaient l'être. Ils vont ainsi « s'assurer que la programmation respecte la convention collective ».

**Cours hybride à la DGFC**

L'affaire des cours de la DGFC présentés comme « hybrides », qui touche à des points importants de la négociation et aux conditions de travail de nos membres, a fait l'objet d'une présentation détaillée. Les représentants de l'Employeur reviendront prochainement là-dessus. À ce sujet, une rencontre a eu lieu à Montréal avec une vingtaine de chargées et chargés de cours de la DGFC, après une rencontre faite à Québec.

- **Comité des relations du travail**

**Grève étudiante : éclaircissements sur l'avis aux chargées et chargés de cours concernant les grèves des étudiants**

Même si vos étudiants vous avisent qu'ils sont en grève, vous devez vous présenter à vos cours ou sur votre lieu de stage comme à l'habitude.

S'il vous est impossible ou difficile d'entrer en classe en raison de piquets de grève ou si l'Université ne maintient pas ouverts les accès aux pavillons, vous devez en aviser votre direction d'unité. Il peut être utile d'être en mesure de prouver cette impossibilité (contactez la sécurité, prenez une photo, etc.). Votre parole peut aussi être suffisante.

Tel que l'Employeur nous l'a signifié clairement, si vous ne vous présentez pas en cours, vous serez considéré comme étant en grève illégale. Vous vous exposez alors à des coupures de salaire et à des mesures disciplinaires. Cette directive est basée sur les articles 1g) et 107 du Code du travail.

### **Grève étudiante : reprise des activités**

Il est trop tôt pour établir les mesures de reprise. Sachez cependant qu'une modification au plan de cours doit passer par l'accord unanime de l'enseignant et des étudiants, tel que le prévoit le [Règlement des études](#) à la page 11.

*152.1 Dès la première activité du cours, le responsable fournit à l'étudiant un plan de cours. Celui-ci devient alors un engagement réciproque entre le responsable du cours et les étudiants. Sous réserve de circonstances exceptionnelles, le consentement unanime est nécessaire pour apporter des modifications au calendrier des séances ainsi qu'au calendrier et aux modalités d'évaluation pendant la session.*

Vous ne pouvez donc pas changer une date ou une forme d'examen sans l'accord de tous vos étudiants.

Nous vous aviserons de nos positions sur d'éventuelles modalités de reprises des cours si cela s'avère nécessaire.

### **Droits d'auteur : une belle victoire**

Le 31 janvier dernier a été rendue par M<sup>e</sup> Gagnon, arbitre, une décision très attendue sur les droits d'auteur. Nous avons remporté une belle victoire. L'Université Laval prétendait que tout le matériel produit par un chargé de cours à l'occasion d'un cours appartenait à l'Institution. Nous affirmions que, puisque le chargé de cours est payé le même forfait pour un cours, qu'il produise ou non du matériel pédagogique, ce matériel lui appartenait de plein droit. L'arbitre nous a donné raison. L'Université, si elle ne vous paie pas spécifiquement pour que vous produisiez du matériel, n'a aucun droit sur vos notes, vos exercices, votre matériel (à l'exception du plan de cours et des documents d'évaluation des apprentissages). Elle ne peut le transmettre sans votre autorisation, et vous êtes libre de le publier comme bon vous semble : **vous en détenez tous les droits d'auteur.**

## ● **Relations intersyndicales**

### **La hausse des droits de scolarité, pour ou contre ?**

La *Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec* ([FNEEQ-CSN](#)), à laquelle est affilié le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL), est contre toute hausse des droits de scolarité. En fait, la FNEEQ-CSN est pour « l'accès gratuit à tous les ordres d'enseignement »... et c'est aussi la position du SCCCUL!

Cela dit, nous admettons qu'il s'agit d'une question complexe et nous invitons au débat démocratique. À titre d'enseignants universitaires, nous avons le souci d'informer et de faire comprendre. C'est pour cette raison que nous vous transmettons le récent [Carnet de la FNEEQ](#) qui présente très bien la vision de la CSN, de la FNEEQ et du SCCCUL. Vous y trouverez, entre autres, un article de Philippe Hurteau, de l'*Institut de recherche et d'information socioéconomiques* ([IRIS](#)) qui déconstruit l'argument fallacieux voulant que les universités soient sous-

financées et que la hausse des droits de scolarité soit la solution à ce supposé sous-financement. À lire pour s'informer. À lire pour comprendre que « l'enseignement supérieur n'est ni un luxe ni un produit de consommation », mais un droit fondamental!

*Lecture supplémentaire* : Une étude récente pour en savoir plus sur le [cout de la gratuité scolaire en milieu universitaire](#).

## ● Vie syndicale

### **Tournée d'information syndicale**

Dans le cadre d'une tournée d'information syndicale, le SCCCUL s'est rendu à la cafétéria du pavillon Pouliot le mardi 21 février dernier entre 11 h et 13 h pour y distribuer du café équitable et des chocolats. [Sur la photo](#) : Étienne Tremblay, chargé de cours en génie électrique, Jean-Sébastien Morin, chargé de cours en management, Enith Ceballos, agente de relations du travail, Louis Émond, chargé de cours en éducation et Robert Grace, vice-président à la vie syndicale.

Une prochaine sortie est prévue à l'entrée principale du **pavillon Ferdinand-Vandry le jeudi 8 mars de 11 h à 13 h** afin de souligner la Journée internationale des femmes. Du café équitable, des chocolats et des surprises attendent nos collègues des Facultés de pharmacie et sciences infirmières.

### **Journée thématique sur la condition féminine**

Le 15 février 2012, le Comité des femmes du Conseil central Québec-Chaudière-Appalaches a tenu une journée thématique sur la condition féminine et l'engagement syndical. Les personnes présentes ont eu l'occasion de rencontrer des femmes d'autres milieux de travail, d'échanger sur l'implication syndicale et la conciliation famille-travail et de créer un réseau par le biais d'échange de cartes professionnelles.

Enith Ceballos, agente de relations du travail, a participé à un panel qui a engagé des discussions sur le thème [Vivre son engagement syndical au quotidien, vivre son engagement syndical au féminin](#), en compagnie de Ann Gingras, présidente du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN), de Lyne Perrault, trésorière du syndicat Métro-Richelieu, et de Christine Marcotte, infirmière, présidente du syndicat du CSSS de Portneuf.

### **« Lunch Info-négo »**

Le mois de mars 2012 sera consacré à une tournée des principaux pavillons afin d'informer les membres sur l'état des négociations. Trois rencontres « Lunch Info-négo » auront lieu aux dates et heures ci-dessous :

- Mercredi 14 mars de 11 h 30 à 13 h 30 au pavillon F.-Vandry salle 1805;
- Mercredi 21 mars de 11 h 30 à 13 h 30 au pavillon L.-J.-Casault salle 4275;
- Mercredi 28 mars de 11 h 30 à 13 h 30 au pavillon J.-A.-De Sève salle 3241.

Si vous ne pouvez vous rendre à la réunion prévue dans votre pavillon, vous pouvez toujours vous joindre à celle d'un autre pavillon. D'autres rencontres suivront.

### **Conférence de M. Rachad Antonius**

Un peu plus d'une cinquantaine de personnes ont assisté à la conférence du spécialiste du Proche-Orient, Rachad Antonius, le mardi 28 février 2012 à l'atrium Jean-Guy-Paquet du pavillon Alphonse-Desjardins. [Sur la photo](#) : à gauche M. Rachad Antonius, en compagnie de M. Robert Grace, vice-président à la vie syndicale.

## ● **Trésorerie**

### **Hausse de la masse salariale à l'automne 2011**

La masse salariale pour l'automne 2011 était en hausse de 1,27 % par rapport à celle de l'automne 2010, à 12 293 958 \$. Le nombre de personnes chargées de cours a diminué, quant à lui, de 41, passant de 1 002 en 2010 à 961 à l'automne 2011.

### **Régime complémentaire de retraite**

Le Régime complémentaire de retraite termine son année avec un rendement de 4,45 % : « on se trouve à battre la Caisse de dépôt! », a dit Martin Latulippe, directeur du Bureau de la retraite.

### **[CECIN'EST PAS UN CONCOURS](#)**

#### **Vous avez un projet? Nous avons les moyens!**

À titre de chargée ou chargé de cours, vous avez droit au perfectionnement. Un budget annuel de plus de 415 000 \$ y est d'ailleurs alloué.

Pour un perfectionnement de courte durée (moins de 21 jours), vous avez droit à 2 000 \$ par année financière, et les demandes sont admissibles en tout temps. Le formulaire de demande est [ICI](#).

Pour un perfectionnement de longue durée, vous devez faire parvenir votre projet **AVANT le 15 avril 2012** pour les sessions d'été et d'automne (réalisation du projet entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre), et **AVANT le 15 novembre 2012** pour la session d'hiver (réalisation du projet entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mai). Le formulaire de demande est disponible [ICI](#).